

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

19 octobre 2023

PRESENTS : Messieurs Jean-Jacques LAVALLADE, Sylvain BREGEON, Jean-Pierre TRIJAU, Michel COURARIE, David BRIMEAUD, Jacques MORELLET, Mesdames Nolwen DESGRANGES, Valérie DUTROP, Carla KEIMPEMA, Catherine PEROUX.

INVITEE : Madame Maëlle CABORDERIE, représentante de l'association Quatre à Quatre, pour seulement la discussion concernant la halle des sports.

ABSENTS EXUSES : Richard ZUCCHI

Le Conseil Municipal s'est réuni le 19 octobre 2023 à 20h30, en séance ordinaire, à la Mairie dans la salle du Conseil, sur convocation de M. Jean-Jacques LAVALLADE, adressée à tous les conseillers le 13 octobre 2023 et affichée le même jour.

ORDRE DU JOUR :

- Halle des sports,
- Communauté de Communes – validation rapport CLECT,
- Communauté de Communes – validation rapport d'activité,
- Communauté de Communes – PLUIH,
- Chemin,
- Questions diverses

Le secrétaire de séance est Monsieur Jean-Pierre TRIJAU.

1/ Halles des sports

Sylvain BREGEON a présenté le projet XODO (architecte et maître d'œuvre) concernant la rénovation de la halle des sports. Ce projet concerne les points suivants : changement de la toiture qui pourra recevoir des panneaux photovoltaïques ; cette toiture aura un nouvel éclairage incluant de l'éclairage naturel ; remise aux normes de sécurité incluant la création d'issues de secours et un nouveau tableau électrique ; un nouveau bardage pour les cloisons extérieures ; une extension comprenant un espace de stockage, des WC et une buvette. XODO estime le coût total du projet à 880222 € TTC.

La commune n'a pour le moment pas les moyens de supporter ce coût et le projet sera partagé en deux phases :

- Une première phase qui concerne le changement de toiture avec son éclairage (mais sans les panneaux photovoltaïques). **Cette phase est l'élément prioritaire pour la Commune** et doit être achevée pour la foire des potiers qui se déroulera en 2024 du 9 au 12 mai. Le coût de cette première phase est estimé à 307200 € TTC.
- Une deuxième phase composée du bardage et de l'extension est estimée à 573022 € TTC.

La pose de panneaux photovoltaïques sur seulement un pan du toit, compte tenu de l'orientation du bâtiment, pourra être envisagée plus tard compte tenu de l'évolution du coût de l'électricité.

Pour le moment la Commune n'a obtenu que 31000 € de subventions et une DETR a été demandée. Mais ces subventions ont été demandées (concernant seulement la toiture) sur la base d'une estimation qui était de 100000 € inférieure à l'estimation présentée par XODO le 19 octobre !! Cette erreur place la Commune dans une situation financière qui n'était pas prévue.

En termes de calendrier, fin janvier 2024 les entreprises doivent être choisies et fin février 2024 les travaux doivent commencer.

David BRIMEAUD demande qu'il soit fait deux estimations pour la couverture bac acier de la halle. En effet le fait que 50% seulement de la toiture de celle-ci soit favorable à la pose de panneaux photovoltaïque implique que 50% de la couverture totale de la halle peut être effectué en bac acier ordinaire ce qui allègerait nettement le coût du projet.

Donc la consultation comportera deux options :

1. 100% de bac acier pouvant recevoir du photovoltaïque ;
2. 50% de bac acier pouvant recevoir du photovoltaïque et 50% bac acier ordinaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents de donner pouvoir à monsieur le Maire pour lancer la consultation concernant la toiture avec les deux options citées ci-dessus.

La Commune doit également préparer la négociation avec les banques pour faire un emprunt.

Le Conseil Municipal est d'accord pour que le permis de construire que va déposer XODO concerne la totalité du projet (toiture, bardage, extension).

2/ Communauté de Communes – validation rapport CLECT

Présentation du rapport de la CLECT par monsieur Sylvain BREGEON.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a assisté à une réunion à Piégut concernant les agents techniques et la répartition de ceux-ci au sein de notre Communauté de Communes. Bussière devrait détenir 2,5 agents, par conséquent monsieur le Maire demande qu'un transfert de fiscalité soit fait en faveur de la Commune pour 0,5 agent et ceci pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, de valider le rapport CLECT 2023.

3/ Communauté de Communes – validation rapport d'activité

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport d'activité.

4/ Communauté de Communes – PLUIH

Monsieur le Maire dit qu'il a assisté à plusieurs réunions d'informations pour la création du futur PLUIH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat) qui va remplacer la carte communale. Plusieurs thèmes se dégagent dont un particulièrement contraignant : la suppression quasi-totale des terrains à bâtir sur le territoire de notre commune. Seuls seraient épargnés les terrains constructibles en lotissements. D'autre part, pour les personnes qui ont des projets à venir liés à l'urbanisme, il serait impératif de faire un écrit avec un développé du projet et le transmettre rapidement à la Communauté de Communes.

5/ Chemins

En 2021, le tarif concernant les chemins avait été fixé à 0,45 €/m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents (monsieur David BRIMEAUD et madame Carla KEIMPEMA n'ayant pas pris part au vote), de garder le tarif de 0,45 €/m² concernant la vente de chemins.

Chemin de Monsieur Jean-Louis ROUDY au Sabeyrol : ce chemin a fait l'objet d'une erreur cadastrale il y a plusieurs années en étant classé comme chemin rural. M. Roudy souhaite maintenant racheter ce

terrain. Compte tenu de l'erreur administrative faite dans le passé, le Conseil Municipal propose de supporter 50% des frais de notaire concernant le rachat de ce chemin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, de prendre à sa charge 50% des frais de notaire liés à la vente de ce chemin situé au Sabeyrol.

6/ Question diverses

- Demande des potiers pour changer les panneaux blancs dans la halle des sports.
Compte tenu du projet en cours pour la rénovation de la halle le Conseil Municipal n'est pas favorable à cette demande.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, de refuser la demande des potiers concernant le changement des panneaux blancs de la halle des sports.
- Damien ROUSSEAU a effectué les travaux d'assainissement au Montouleix et les travaux d'accès pour une parcelle de terrain dans chez le Rat.
- Sylvain BRIGEON ne fait plus partie du bureau de la Communauté de Communes mais reste cependant Conseiller Communautaire.
- Le moteur du tracteur communal a été refait.
- Le chemin Montouleix-Tartou va être remis à jour.

LA SEANCE EST LEVEE A 22H30